

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°44 du 18 octobre 2013

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de l'air

Texte n°13

CIRCULAIRE N° 1014/DEF/DRH-AA/EOAA/EM/BFO/DEC

relative aux œuvres littéraires inscrites au programme des concours d'admission au cours de l'école militaire de l'air en 2015.

Du 25 juillet 2013

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *état-major des écoles d'officiers de l'armée de l'air ; bureau « formation des officiers ».*

CIRCULAIRE N° 1014/DEF/DRH-AA/EOAA/EM/BFO/DEC relative aux œuvres littéraires inscrites au programme des concours d'admission au cours de l'école militaire de l'air en 2015.

Du 25 juillet 2013

NOR D E F L 1 3 5 1 5 9 3 C

Référence :

Arrêté du 10 février 2009 (BOC N° 9 du 23 février 2009, texte 22) modifié.

Référence de publication : BOC N°44 du 18 octobre 2013, texte 13.

Les thèmes et œuvres littéraires retenus au programme de français des concours d'admission au cours de l'école militaire de l'air en 2015 sont :

- thème 1 : « *La justice* » ; œuvre associée : **Kafka** Franz, *Le procès* ;
- thème 2 : « *Génération et transmission* » ; œuvre associée : **Huston** Nancy, *Ligne de faille*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade aérienne,
commandant les écoles d'officiers de l'armée de l'air et commandant la base aérienne 701,*

Gilles MODÉRÉ.